



**COMMUNE DE GROISY  
(Haute-Savoie)**

-----  
**ARRETE N° 2025AC-021**

**Portant réglementation de la circulation  
sur la « rue de boisy» (RD2) au droit du  
passage à niveau n°55**

**Le Maire de la commune de Groisy,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,
- Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- Vu le décret du 03 juin 2009 modifié classant les RD1201 et 1203 dans le réseau des routes à grande circulation,
- Vu la demande de l'entreprise COLAS 74330 SILLINGY, en date du 20/03/2025,
- Vu l'accord des gestionnaires de voirie concernés par les itinéraires de déviation en date du 31/03/2025,
- **CONSIDERANT** qu'en raison des travaux d'application de la couche de roulement en enrobé et des opérations préalables (rabotage, encollage...) en aval immédiat du passage à niveau n°55 sur la RD2 (rue de Boisy), RD2 (route des Aires),
- **CONSIDERANT** qu'il importe d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**Article 1**

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules depuis la RD2 au droit de l'accès au garage Peugeot et depuis la RD102 au carrefour "route de chez Christin", et le passage à niveau n°55, sera réglementée de 20h30 à 06h00 les nuits du **mercredi 09 et jeudi 10 avril 2025**

**Article 2**

Durant la période énoncée à l'article 1, les chaussées, au droit du Passage à Niveau n°55, seront fermées physiquement à la circulation des véhicules y compris véhicules de secours et de services, et des piétons.

Des panneaux "route barrée" encadreront les travaux et des déviations seront mises en place (cf – plans annexés) :

**Pour la RD2 :**

- Pour les véhicules légers, véhicules de Secours et véhicules de Service, engins agricoles, la circulation sera organisée depuis la route de Lécy puis la route de Chez Diannay puis la route de Lemercier et inversement,
- Pour les Poids Lourds (>7.5T), la circulation des véhicules sera organisée depuis les Routes à Grande Circulation les plus proches soit la RD1203 au sud puis la RD1201 au Nord >>>> Groisy-Le Plot > Charvonnex > St Martin Bellevue > Argonay > Pringy > St-Martin Bellevue > Villy le Pelloux – Groisy (Boisy),

**Pour la RD102 :**

- Pour les véhicules légers, depuis la rue du Plot, puis la route du Chenay et inversement,
- Pour les Poids Lourds (>7.5T), depuis la RD27 (commune de Fillière) puis la RD1203 et inversement.

**Article 3**

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par les entreprises COLAS et ses intervenants, et en accord avec les services techniques de la Commune.

**Article 4**

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité de l'entreprise et ses intervenants dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

**Article 5**

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise COLAS 74330 SILLINGY,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
2. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
3. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
4. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
5. Monsieur le directeur de l'entreprise COLAS - 74330 SILLINGY
6. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY,
7. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 28 mars 2025

**Le Maire,  
Henri CHAUMONTET**

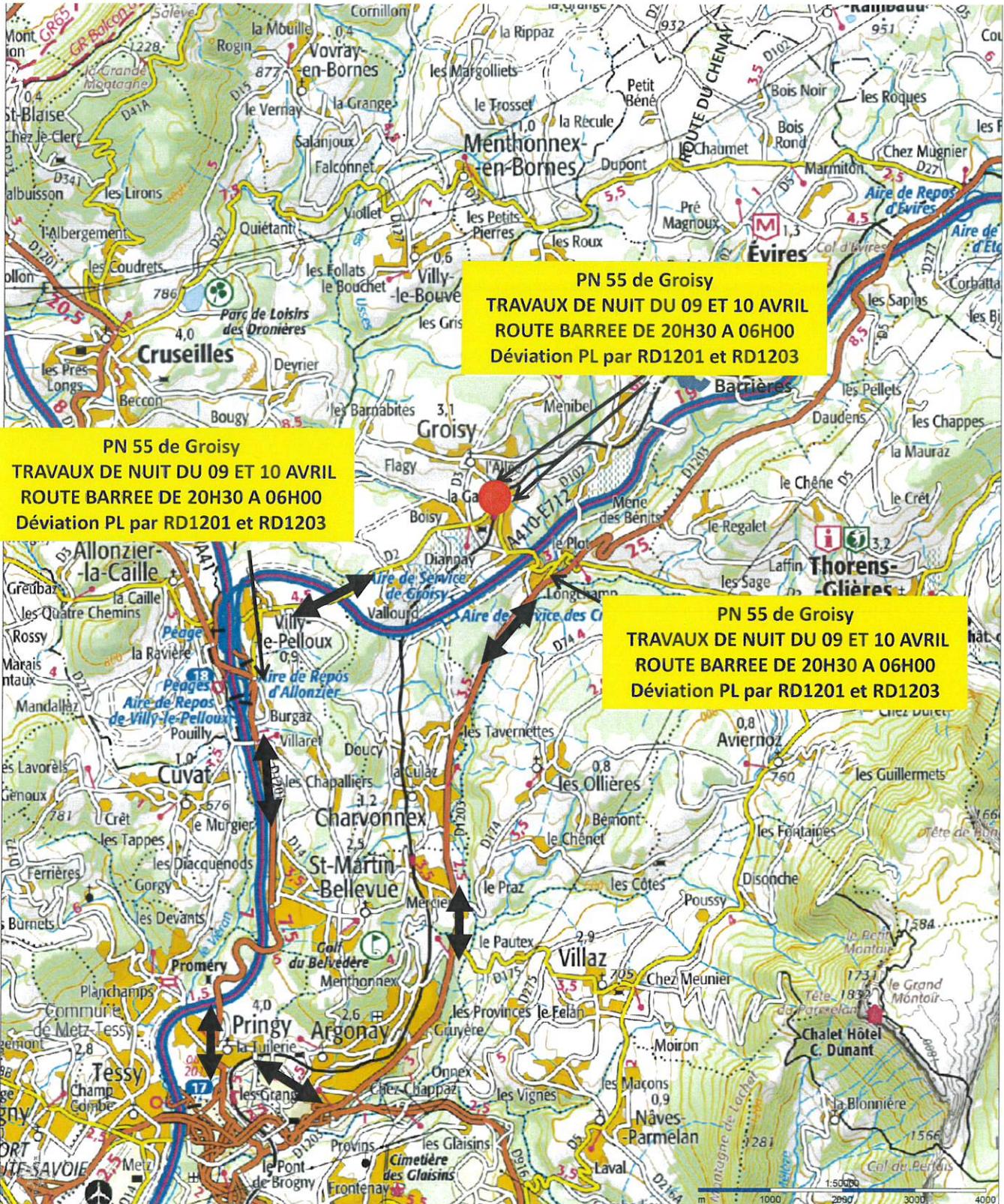
Acte certifié exécutoire : **- 2 AVR. 2025**  
Publié et/ou notifié le :

**Commune de Groisy – Voirie**



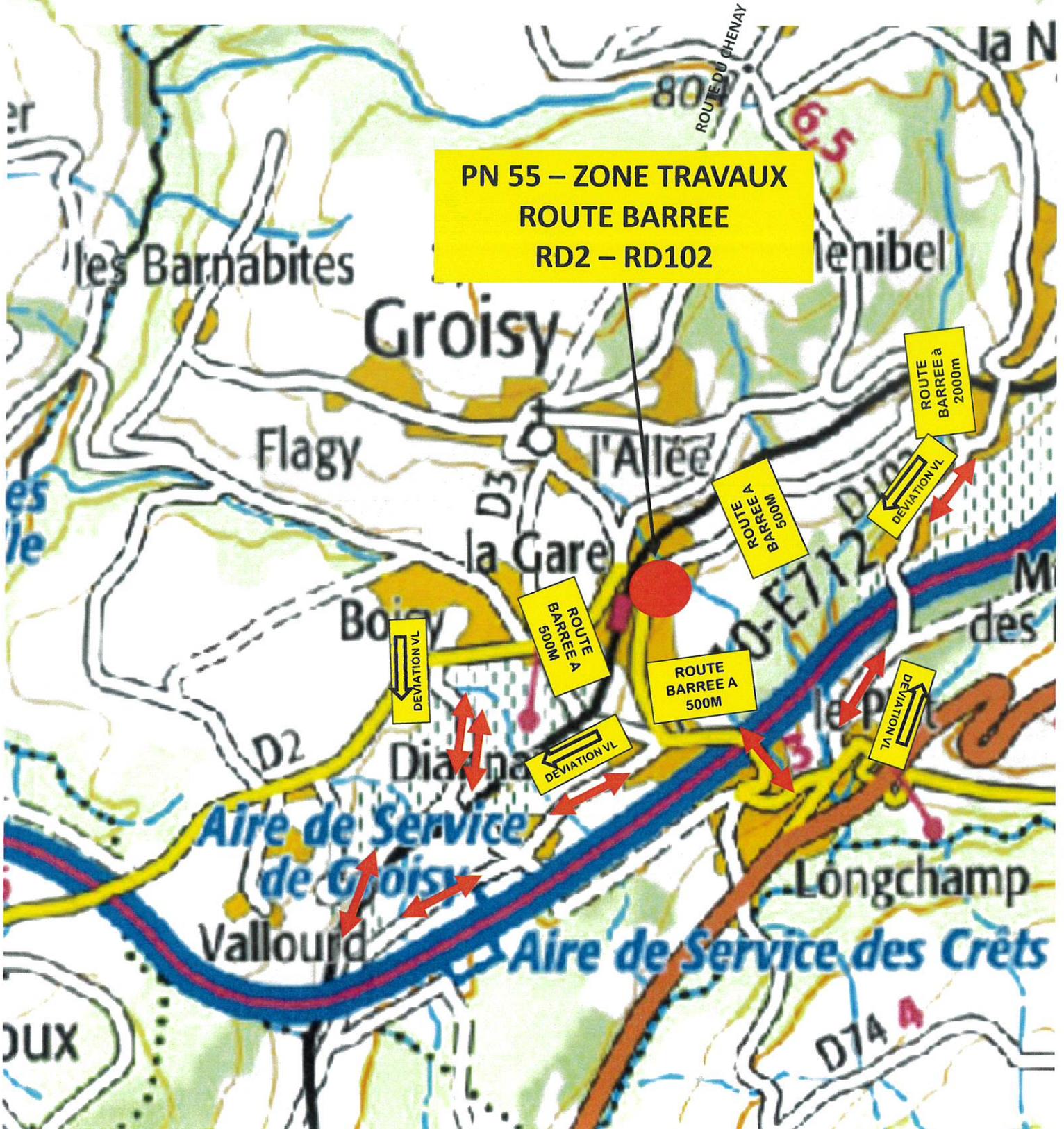
# GROISY - FERMETURE PASSAGE A NIVEAU 55 NUITS DU 09 ET 10 AVRIL 2025

## IMPLANTATION DES PANNEAUX D'INFORMATION



**GROISY - FERMETURE PASSAGE A NIVEAU 55  
NUITS DU 09 ET 10 AVRIL 2025**

**↔ DEVIATION >> VL + Secours + Services +Engins agricoles via  
VC Lemercier-VC Diannay- VC Lecy – Rue du Plot - Vc du chenay**



# GROISY - FERMETURE PASSAGE A NIVEAU 55 NUITS DU DU 09 ET 10 AVRIL 2025

↔ DEVIATION >> POIDS LOURDS via RD1203-ZA PRINGY ARGONAY - RD1201-RD2  
DEVIATION >> POIDS LOURDS via RD27- RD1203

